



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

### EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

**OBJET : 15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER  
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

316345

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délégation de service public signée le 15 mai 2006, la Commune a autorisé la société EFFIA Concession à exploiter pour une durée de 15 années, le parc de stationnement en ouvrage de la médiathèque.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A. EFFIA Concession a transmis à la Commune au titre de l'année 2014, le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Le rapport et la synthèse des principaux éléments pour la délégation concernée sont joints à la présente délibération.

Pour l'exercice 2014, ils laissent apparaître une légère baisse de la fréquentation (123 280 entrées soit - 1,16% par rapport à l'exercice 2013) que le délégataire attribue à la conjoncture économique, le changement des habitudes des automobilistes et à la gratuité des 30 premières minutes de stationnement sur la voirie.

En revanche, le nombre d'abonnés augmente de 4% par rapport à 2013.

En se situant à 343,4 k€, les charges d'exploitation apparaissent en diminution de -14,5% par rapport à l'exercice 2013.

Cette baisse est due aux charges enregistrées sur le poste « Impôts, taxes et versements assimilés » (47,9 k€ en 2013 / 21,1 k€ en 2014) et sur le poste « Dotations d'exploitation » (162,8 k€ en 2013 / 135 k€ en 2014).

Elle est également due à une diminution des charges de personnel de 3,6% en raison de la baisse des arrêts maladie et moins de remplacements par intérim (83,3 k€ en 2013 / 80,3 k€ en 2014).

Le résultat d'exploitation s'établit donc à 23.3 k€. Il apparaît en hausse par rapport à l'exercice 2013 (18,1 k€), tout comme le résultat net (égal au résultat courant en l'absence de résultat exceptionnel) qui s'élève à 23,2 k€ (21,1 k€ en 2013).

Pour la première fois depuis le début de la délégation, le résultat est excédentaire.

La capacité d'autofinancement enregistre également une hausse de + 24,98% par rapport à l'exercice 2013.

Il ressort de ces éléments que l'équilibre comptable de la délégation étant désormais atteint, le délégataire assure la continuité et la qualité de l'exploitation ainsi que le bon entretien du parking.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 16 octobre 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

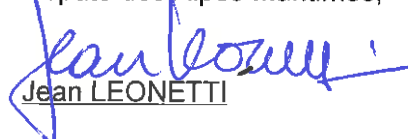
Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 du délégataire EFFIA Concession, pour l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque, au titre de l'année 2014, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.15-2 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/11/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/11/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM3163-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20151023-DCM3163-15-DE

---

**Date de décision :** 23/10/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public